

MATERIEL D'URGENCE POUR TROUSSE DE PHARMACIE ADAPTEE A UN SERVICE OU A UNE STRUCTURE NON MEDICALISEE

1. Les produits nécessaires aux premiers soins :

- 1 boîte de gants à usage unique, *aucun soin ne doit être fait sans porter des gants* ;
- 10 uni doses (5 ml) de Chlorhexidine (produit désinfectant), *à ne pas utiliser sur les brûlures* ;
- 10 uni doses de sérum physiologique ;
- Soluté hydro-alcoolique en petit contenant (*pour désinfection des mains avant les soins*) ;
- 2 poches de glace ;
- 10 compresses stériles (5 x 5) en emballages individuels ;
- 10 pansements secs en sachets stériles individuels ;
- 1 rouleau de micropore (non allergisant) ;
- 1 bande Velpeau (largeur 5 cm) ;
- 1 paire de ciseaux propres et coupants efficacement ;
- 1 thermomètre médical plutôt électronique, pour température buccale ou axillaire ;
- 1 pince fine à écharde ;
- 1 serviette propre (régulièrement renouvelée) ;
- 1 couverture iso thermique ;
- Mouchoirs en papier ;
- Lampe de poche (à dynamo pour une durée de vie plus longue) ;
- Un stylo et un carnet pour inscrire les soins ;
- Un sac poubelle.

Rappel :

Aucun médicament ne peut être administré sans ordonnance.
Seul un médecin peut prescrire un traitement médical.

En cas de chute ou de choc, les pommades contrecoups ne doivent pas être utilisées car il existe des risques d'allergie. Une compression et/ou l'application d'une poche de glace protégée sont suffisantes.

Rincer abondamment les brûlures à l'eau froide propre afin de refroidir et de limiter la profondeur. N'utiliser aucun autre produit et ne faire aucun autre geste, pendant que le médecin est appelé.

Remarque : Lorsqu'un enfant bénéficie d'un Projet d'Accueil Individualisé P.A.I., les professionnels se conforment au protocole établi.

2. Dans la porte de la pharmacie et dans les trousse, un document doit indiquer les coordonnées du :

- SAMU - ☎ 15 et 112 d'un téléphone mobile, des médecins et des pompiers les plus proches ;
- Centre antipoison (4 rue Larrey – CHU) ☎ 02 41 48 21 21
- Service de Protection Maternelle et Infantile ☎ 02 41 81 46 91
- ARS – médecin inspecteur de la santé ☎ 02 41 25 76 00
- Plateforme régionale de Veille et Sécurité Sanitaires ☎ 0800 277 303

Document mis à jour le 6 mai 2019

Validé par le Docteur Virginie Stehlin Guéroul,
Médecin de PMI